

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 16 Septembre

APRÈS LA VISITE

Le récent voyage de Guillaume II à Metz a eu pour conséquence de mettre de nouveau sur le tapis la question de l'Alsace-Lorraine. Quelques journaux prennent texte de l'éclat exceptionnel que le souverain allemand a donné à sa visite, pour en inférer qu'il a voulu par là faire comprendre à l'Europe et surtout à la France que l'Alsace et la Lorraine sont pour toujours annexées à l'Allemagne.

Pour toujours ! Ce mot est bien un peu prétentieux quand on songe aux vicissitudes auxquelles sont assujetties les choses humaines. Il suffit d'ouvrir l'histoire pour être édifiés sur la pérennité des conquêtes et des empires fondés par la force au mépris du droit et de la justice. Il n'est pas besoin de remonter bien loin dans le passé pour en avoir un exemple. L'œuvre de Napoléon 1^{er} en est une preuve aussi éclatante qu'instructive, dont Guillaume II pourrait faire son profit. Et cependant le vainqueur d'Austerlitz, d'Arcole, d'Iéna, de Marengo, le géant des batailles dont les aigles victorieuses volant de capitale en capitale ont parcouru toute l'Europe, avait une autre envergure que Guillaume 1^{er}, que Bismarck et que de Moltke.

Et pourtant, malgré son puissant génie, son œuvre ne lui a pas survécu.

N'est-ce pas se bercer d'une illusion quelque peu naïve de croire que l'empire fondé par le prince de Bismarck est appelé à durer pendant des siècles et que l'Alsace et la Lorraine sont à jamais enchaînées à l'Allemagne ?

Il se peut que Guillaume II et ceux qui paraissent à ses côtés à Metz aient caressé ce rêve. Les acclamations des Allemands transplantés dans ce pays, resté malgré tout si profondément français, ont pu leur donner cette illusion et leur faire croire qu'ils foulaient une terre allemande, une terre arrachée pour toujours à la mère patrie.

La triple alliance, qui a été uniquement organisée dans le but de protéger les intérêts de l'empire germanique, contribue, cela n'est pas douteux, à corroborer cette pensée ; mais la triple alliance ne durera pas toujours ; il arrivera nécessairement un moment où elle se disloquera, parce qu'elle n'est pas fondée sur une communauté d'intérêts.

Il est évident, pour tout esprit perspicace, que l'entente entre les trois contractants est des plus précaires et que l'Italie et l'Autriche finiront par se lasser de l'humiliante et onéreuse vassalité qui leur est imposée par l'Allemagne. Lorsque ces deux puissances seront acculées à la banqueroute, elles seront bien obligées, pour échapper à une ruine inévitable de secouer le joug de la Prusse.

Il en est de même des petits Etats qui font aujourd'hui partie intégrante de l'empire allemand. Ils commencent à s'apercevoir qu'ils ont plus perdu que gagné à placer la couronne impériale sur la tête du roi de Prusse. Les victoires remportées pendant la guerre de 1870-71 ont pu, un instant, les éblouir, mais aujourd'hui ils se rendent parfaitement compte que c'est la Prusse qui en a eu tout le profit et ils trouvent avec raison que cette gloire leur a coûté trop cher.

Le système de la paix armée, résultat de la guerre de 1870, ne leur est pas moins onéreux qu'à l'Italie qui est à la veille de succomber sous le fardeau. Aussi le mécontentement va-t-il grandissant chaque jour parmi les populations de ces petits Etats qui ont vu, depuis qu'ils font partie de l'empire germanique, les impôts éprouver un progrès constant.

Lors des dernières élections pour le Reichstag, ils ont manifesté leur mécontentement, en votant pour les candidats hostiles à la loi militaire.

Cette protestation, pour avoir été en quelque sorte platonique, n'en doit pas moins être considérée comme un indice d'une réelle gravité, car elle montre de quels sentiments

sont animés ces populations vis-à-vis de la Prusse et de son empereur.

Un jour viendra où tous ces mécontents se grouperont, prendront corps et feront explosion. Ce jour-là, les Prussiens seront obligés de se rendre à l'évidence et de reconnaître que le colosse germanique, édifié par M. de Bismarck, était élevé sur un sable mouvant et qu'il avait des pieds d'argile.

Et puis — ajoutons comme conclusion que ce qu'une guerre a fait, une autre guerre peut parfaitement le défaire.

J. QUERCYTAÏN.

CONSEILS AUX MODÉRÉS

Le Journal des Débats ne veut pas que le résultat relativement satisfaisant, selon lui, des dernières élections, empêche de voir les dangers de la situation, qu'il expose ainsi avec une grande logique :

Lorsque les radicaux et surtout les socialistes se vantent d'avoir gagné du terrain, ils n'ont que trop raison. Les éléments modérés, eux aussi, se sont développés ; ils présentent plus de cohésion, de solidité et, au besoin, de résistance qu'auparavant ; mais en face d'eux l'armée de l'anarchie a fait d'incontestables progrès. Dans beaucoup de circoncriptions où un républicain libéral et modéré a été élu, son concurrent radical et socialiste a obtenu un nombre de voix considérable. Parfois, l'écart entre les deux a été extrêmement faible. Si on fait le total des suffrages obtenus par nos adversaires, le chiffre en est inquiétant. Il est inutile et il serait même dangereux de se dissimuler la vérité. La politique de l'autruche n'a jamais été la nôtre.

Est-ce à dire que les conceptions radicales et les chimères socialistes se sont réellement et profondément enracinées d'une partie notable de l'opinion ? Nous n'en croyons rien. Ceux qui savent comment se font les élections en province n'ignorent pas que, la plupart du temps, le programme spécial du candidat n'a qu'une importance secondaire au point de vue du scrutin. Le candidat lui-même, avec son caractère et son tempérament, produit un effet beaucoup plus énergique et plus efficace que sa profession de foi affichée sur les murs. Enfin, son action personnelle se multiplie au

centuple par celle de ses amis, ou, si l'on veut, de son parti.

Or, le parti radical et socialiste est incontestablement plus actif que le parti modéré. Il est mieux organisé et plus entreprenant. Les hommes qui le composent vivent d'une manière plus directe et plus constante avec le peuple. Ils n'attendent pas la période électorale pour commencer leur campagne : à vrai dire, ils ne l'interrompent jamais. Leurs comités sont permanents ; leur propagande personnelle est de tous les instants. Volontiers démonstratifs et bruyants, on les voit, on les entend sans cesse, et l'audace tranchante de leurs affirmations éblouit et entraîne des esprits peu éclairés. C'est là ce qui fait le succès des radicaux et des socialistes, beaucoup plus encore que les articles de leurs programmes et même que les séductions de leurs promesses.

Pourquoi les modérés n'imitent-ils pas cet exemple ? Pourquoi se montrent-ils distraits, inertes et peu inventifs à côté de leurs adversaires ? Il y a à cela beaucoup de raisons qu'il serait trop long d'exposer en détail. Le tempérament particulier des modérés y est pour beaucoup, mais surtout et avant tout, la longue habitude qu'ils ont prise de compter sur le gouvernement pour les défendre et les protéger. Le gouvernement ne leur paraît pas fait pour autre chose. Soit ! mais remplit-il sa fonction, son devoir ? Il serait prudent de s'en assurer avant de se croiser les bras soi-même.

Comment le gouvernement pourrait-il jouer le rôle tutélaire qu'on lui attribue, alors que son principe, du moins jusqu'à ce jour, n'a été autre que la concentration républicaine ? Et par gouvernement, nous entendons l'administration tout entière, depuis le ministre jusqu'au dernier cantonnier. Un radical, un socialiste fait partie de la concentration et, par suite, il est pour le gouvernement et pour l'administration une chose respectable et sacrée. Prenons un exemple :

M. Baudin est du bloc tout comme un autre ; dès lors, il est en situation d'apporter à Paris ses exigences aux ministres et d'aller traiter avec eux dans leur cabinet, la nomination des facteurs et des receveurs buralistes de son arrondissement. On l'écoute, on lui obéit, on le suit. Au bout de quelques années de législation, toute l'administration subalterne de son arrondissement est faite à son image et reste à sa dévotion.

On n'a pas oublié qu'au moment même où le gouvernement s'est cru dans l'obligation

de M. Mortimer sembla éviter, pendant le reste de la journée, de parler à Gertrude. A peine la regarda-t-il une ou deux fois. Mais celui qui eut observé l'Américain aurait été surpris de l'expression étrange de ce regard.

Plus la journée avançait, plus Gertrude se sentait émue. Elle allait revoir Pierre ! Elle était franchement heureuse. Pendant la promenade qu'on fit dans la forêt de Marly, elle descendit une ou deux fois de voiture pour errer seule dans les allées couvertes, et respirer cette âcre senteur du printemps.

Elle se sentait bien jeune, bien reposée, elle allait revoir Pierre ! Liane lui avait dit : « A dîner » Enfin elle venait de rentrer dans la maison. Gertrude se promenait dans le jardin avec le baron quand le jeune peintre arriva. Gertrude n'osa pas demander à M. de Gerfaut de la reconduire au salon, et pourtant elle en avait bien envie.

Cinq, dix minutes s'écoulèrent, Pierre ne venait pas. Elle s'avoua tristement que s'il avait eu le désir de la revoir, il serait venu déjà la trouver. Heureusement, M. Gerfaut voulut aller saluer son nouvel hôte et il conduisit la jeune fille vers la maison.

— Il ne sait donc pas que je suis là, pensa Gertrude.

Hélas ! il le savait.

— Enfin, chère Gertrude, vous voici ! s'écria Pierre en l'apercevant. La comtesse m'a rendu bien heureux en m'apprenant que vous étiez ici.

Il savait qu'elle était là, et il n'était pas venu. Elle sentit que les larmes allaient couler malgré elle. Quelle force il lui fallait pour les repousser.

Déjà Pierre ne pensait plus à elle. Assis près de Liane, il causait de façon très animée.

Elle avait besoin d'être seule ; sous prétexte de cueillir des fleurs, elle se réfugia dans le jardin. Il ne l'aimait pas, c'était évident. Était-ce donc Liane qu'il aimait ? Non ! Cela n'était pas possible. Gertrude connaissait son ami. Cette nature élevée ne pouvait pas, ne devait pas s'éprendre d'une femme simplement parce qu'elle était jolie. Cependant, malgré ce raisonnement, elle se sentait mordue au cœur par une sorte de jalousie.

Ce fut une pénible épreuve pour elle que le reste de la journée. Pierre de plus en plus empressé auprès de la comtesse Arcos semblait ne pas s'apercevoir qu'elle existât, elle qui l'adorait. Il lui sembla que quelque chose se brisait dans son passé et que c'était fini et qu'elle était morte à tout jamais.

Quand vint l'heure de retourner à Paris, le baron voulut faire atteler une voiture pour reconduire Gertrude, mais M. Mortimer se mit gracieusement à la disposition de la jeune fille. Elle accepta. Peut-être avait-elle peur que Pierre ne voulût l'accompagner, mais le peintre ne tarda pas à la détromper cruellement. Liane, obligée par son deuil à une vie assez retirée, avait loué une petite propriété aux environs de Versailles ; ce fut à elle que Pierre offrit de servir de chevalier.

On a dit souvent que la femme savait cacher son plus amer désespoir sans que nul ne pût le deviner. Personne ne s'aperçut que Gertrude souffrait, pas même Pierre. Liane seule eut un instant le soupçon que quelque événement ignoré boule-

versa à sa compagne. Mais Gertrude lui répondit avec tant de calme et de tranquillité que la comtesse crut s'être abusée.

M. Mortimer comprit, au silence de la jeune fille, qu'elle souffrait, et ne prononça pas un mot pendant la moitié du chemin de Louveciennes à Paris. Ce ne fut qu'au tournant du bois de Boulogne que Gertrude, craignant de reconnaître par une attitude trop froide la gracieuseté de ce galant homme lui adressa la parole ; elle s'attendait à une conversation banale, comme celle qui devait naître entre deux personnes qui ne se connaissent pas quelques heures auparavant.

A la surprise de Gertrude M. Mortimer se montra gracieux, presque tendre. Il l'interrogea sur son enfance. Quand il vit que la jeune fille n'abordait ce sujet qu'avec contrainte, il changea de conversation et la questionna sur ses travaux, sur ses espérances, sur le genre de vie qu'elle menait chez Mme d'Avrigny.

Cette dernière était, avec le sieur Maradoux, à l'une des fenêtres du pensionnat, quand la voiture de M. Mortimer déposa la jeune fille devant la porte. L'intéressant jeune homme eut un rire singulier en voyant la jeune fille rentrer en tête-à-tête avec l'Américain. Mais ce fut bien autre chose quand Gertrude ayant disparu dans la maison, le sieur Maradoux s'aperçut du manège auquel Mortimer se livrait.

Il resta un moment immobile devant la porte, puis voyant sur le trottoir un gant que la jeune fille avait laissé tomber, il le ramassa rapidement en le couvrant de baisers.

(A suivre).

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 32

La Fille du Marquis

Par MARC BAYEUX

LIVRE PREMIER

XIII

NOUVEAUX PERSONNAGES

Le baron de Gerfaut l'appela : mademoiselle Dubois, et en entendant ce nom, M. Mortimer fit un si brusque mouvement qu'il renversa une poëche placée à côté de lui sur une console. On prit naturellement son trouble pour la conséquence de l'accident. Il s'excusa poliment de sa maladresse, puis s'approchant de Gertrude :

— Excusez-moi, mademoiselle, dit-il, si je me permets de vous adresser cette question, est-ce que vous n'êtes pas Mlle Gertrude Dubois, institutrice.

— Oui, Monsieur.

— C'est bien vous qui avez eu un procès avec un misérable nommé Mascaret.

— Monsieur...

— Ma question vous étonne ? Il faut que je vous apprenne que j'ai suivi ce procès avec l'intérêt que m'inspire toujours une femme faussement accusée et qui se défend noblement.

Cette conversation, d'ailleurs, n'eut aucune sui-

d'intenter des poursuites contre M. Baudin, celui-ci avait invité son préfet à un banquet que la proximité des élections rendait déjà significatif. Les poursuites seules ont empêché le préfet du Cher de faire reluire les broderies argentées de son uniforme à côté de la grande barbe de M. Baudin.

Que voulez-vous que pense le peuple de nos campagnes lorsqu'on lui donne de pareils spectacles ? Il est beaucoup plus sensible aux leçons de choses qu'aux raisonnements. Il s'instruit par les yeux. Il voit un député socialiste jouir des faveurs officielles et les distribuer libéralement à ses amis. Sa conclusion est rapide et nette. Lui aussi, il a la vieille habitude de regarder le gouvernement comme l'incarnation de l'ordre et le dépositaire des bonnes doctrines. Le gouvernement patronne un socialiste, qu'est-ce que cela prouve, sinon que le socialiste est un meilleur député que les mauvaises langues le disent, et que ses doctrines sont très acceptables.

L'électeur rural écoute alors ses doctrines : pensez- donc ! elles sont la garantie du gouvernement. Et il entend dire qu'il faut partager la terre, faire rentrer dans la collectivité les instruments de travail, supprimer les successions en lignes collatérale, rejeter tous les impôts sur les riches, le dégrever largement, lui, paysan, et lui donner par surcroît le bien d'autrui. Il commence à écouter ce langage. Qu'on ne s'y trompe pas, le socialisme fait de rapides progrès jusque dans nos campagnes, et c'est là un péril contre lequel il n'est que temps de se prémunir.

Si, comme nous l'espérons, la concentration républicaine est morte, on peut espérer aussi que les allures du gouvernement se modifieront. Il ne couvrira plus toutes les théories, tous les systèmes et tous leurs professeurs de son banal et lâche électoratisme ; mais les modérés auraient tort de trop s'y fier, et, dans tous les cas, il faudra longtemps pour modifier des mœurs établies et pour faire rentrer dans la discipline un personnel tombé si profondément dans l'anarchie. Aide-toi, comme on disait jadis, le ciel t'aidera ! C'est le seul conseil que nous ayons à donner aux modérés.

Qu'ils suivent l'exemple de leurs adversaires ; qu'ils forment des comités ; qu'ils s'organisent pour la lutte incessante qui est la condition d'existence d'un parti ; qu'ils se tiennent prêts pour toutes les éventualités. M. Millerand annonçait, l'autre jour, que la tribune de la Chambre était loin de suffire à son activité dévorante et à celle de ses amis, et qu'eux et lui iraient partout en province parler, banqueter, provoquer des adhésions nouvelles, recruter des partisans et les préparer aux grandes batailles de l'avenir. M. Millerand a raison ; il donne le bon exemple ; mais cet exemple sera-t-il suivi par nos amis ? Assez longtemps ils s'en sont remis au gouvernement du soin de faire leur besogne : le moment est venu pour eux de la faire eux-mêmes. S'ils ne le comprennent pas, le bénéfice des élections dernières sera bientôt perdu. Les modérés conserveront peut-être pendant quatre ans encore la majorité dans la Chambre : à quoi bon, s'ils la perdent dans le pays ?

INFORMATIONS

LES OBSEQUES DU GÉNÉRAL DE MIRIBEL

Paris, 14 septembre.
Le président de la République a été représenté aux obsèques du général de Miribel par le lieutenant-colonel Pistor, son officier d'ordonnance. Le colonel Pistor est chargé d'exprimer à M^{me} de Miribel la douleur que M. Carnot a éprouvée en apprenant la mort du général.

Saint-Vallier, 14 septembre.
Les obsèques du général de Miribel ont eu lieu aujourd'hui, à 10 heures du matin. Plus de cinq mille personnes se trouvaient sur la pelouse du château dès 9 heures.

A 10 heures, le cercueil a été placé sur une fourragère d'artillerie venue de Chambaran, attelée de six chevaux, sous la direction du capitaine Collet-Meygret, du 6^e d'artillerie, et de l'adjudant Chamaille. Douze drapeaux voilés de crêpes entouraient le cercueil ; sept couronnes magnifiques y étaient déposées.

La municipalité d'Hauterives, les anciens militaires, les habitants d'Hauterives, les serviteurs du château, les habitants de la ville de Beaurepaire, les militaires en garnison à Chambaran étaient présents.

Le deuil était conduit par les quatre fils du défunt, MM. Henri, Gabriel, Fernand et Guy de Miribel ; de Chalme, vice-consul à Varsovie, et Ludovic de Miribel, neveu du général ; les commandants de Laguillonnière et Henri, ses aides de camp ; Artus de Miribel, comte de Mons, et les serviteurs du château.

Le convoi a traversé Hauterives dont les maisons sont pavées de deuil ; à la sortie du bourg,

le maire d'Hauterives, M. Emile Gerthon, a prononcé un discours.

Le cortège s'est rendu à l'église de la paroisse Saint-Germain, précédé d'un nombreux clergé. Dans la cour de l'église, deux évêques, Mgr Cotton, évêque de Valence, et Mgr Fiard, évêque de Montauban, se joignent aux prêtres. Le corps est introduit dans l'église où un service est célébré par M. Colomb, vicaire général de l'évêché de Valence.

Mgr Cotton a prononcé un discours où il a fait l'éloge du général.

La cérémonie était terminée à midi et demi. Le service d'ordre était assuré par deux brigades de gendarmerie.

Les Marins Russes en France

Le bureau du conseil municipal s'est réuni mercredi pour s'occuper de l'organisation des fêtes que la municipalité parisienne compte donner à l'état-major de l'escadre russe lors de son voyage à Paris.

Voici le programme qui a été arrêté en principe et sauf rectification :

Le bureau du conseil se rendra à Toulon pour inviter l'amiral Avelane et son état major à visiter Paris.

Les fêtes organisées par la municipalité parisienne pendant le séjour des officiers russes dans la capitale se diviseront en deux journées.

La première journée comportera un grand dîner à l'Hôtel-de-Ville, suivi d'un concert.

Entre le dîner et le concert, les hôtes de la ville de Paris assisteront, sur une estrade dressée devant la façade de l'Hôtel-de-Ville, à une retraite aux flambeaux.

La deuxième journée se composera d'une promenade dans Paris, suivie, le soir, d'un grand bal à l'Hôtel-de-Ville.

Le conseil municipal est convoqué spécialement pour le vendredi 22 septembre. Le programme définitif sera soumis à son approbation.

Les Fêtes et la Presse

Dans sa réunion de mercredi matin au Grand-Hôtel, le comité exécutif de la presse française, chargé d'organiser les fêtes populaires à Paris en l'honneur des marins russes, a adopté les conclusions du rapport que lui a présenté son bureau.

Le programme des fêtes comprendra :

1^o Représentation extraordinaire de gala à l'Opéra avec le concours de la Comédie-Française ;

2^o Grande Kermesse des provinces de France avec le concours de la presse départementale et des sociétés provinciales à Paris ;

3^o Banquet populaire suivi d'un ballet organisé par l'Opéra avec le concours des corps de ballet des divers autres théâtres de Paris ;

4^o Journée exceptionnelle de courses de chevaux ;

5^o Matches vélocipédiques, fêtes aérostatiques, concours de gymnastique, festival choral et instrumental ;

6^o Feu d'artifice, fête vénitienne sur la Seine, illuminations du Trocadéro et du Champ-de-Mars, etc., retraite aux flambeaux ;

7^o Fêtes de quartiers organisées par les comités locaux.

Le comité exécutif a ensuite partagé ses travaux en cinq commissions.

M. Bouvard, inspecteur général des services de la ville de Paris, a bien voulu s'adjointre au bureau du comité exécutif.

M. Alfred Delilia est adjoint au secrétariat.

Le comité a décidé que la souscription nationale pour les fêtes en l'honneur des marins russes serait ouverte simultanément à partir d'hier vendredi, dans tous les journaux de Paris et des départements qui ont adhéré, et au siège du comité au Grand-Hôtel.

Les fonds provenant des souscriptions seront centralisés au Crédit foncier de France.

Une Escadre aérienne

M. Raoul Canivet, président du comité des fêtes patriotiques organisées pour la réception à Paris, des officiers et marins de l'escadre russe, étudie en ce moment un projet assez original, dit à M. Pillas-Panis, capitaine aérostier, directeur de l'école aérostatique de Tien-Tsin (Chine), et à M. Ernest Veil, aéronaute.

Ces messieurs ont eu l'idée, acceptée en principe, d'une escadre aérienne composée de vingt-et-un aérostats, dont l'un aurait le commandement amiral. Celui-ci serait baptisé le « Czar » ou « France-et-Russie ». Les vingt-et-un autres porteraient les noms des journaux parisiens.

Ces aérostats, pavoisés aux couleurs russes et françaises, porteraient deux par deux, à une minute de distance, de chaque côté de la tour Eiffel, sur les plates-formes de laquelle prendraient place les invités. Ils s'élèveraient après chaque coup de canon de la tour. Enfin, ils seraient lestés avec des fleurs aux couleurs russes telles que des corylophis du Japon, qui sont rouges et noirs.

En outre, des places dans les nacelles seraient réservées aux officiers russes, et on conçoit l'enthousiasme des habitants des localités dans lesquelles atterriraient les aérostats en se trouvant en présence d'officiers russes.

Les ballons seraient commandés par des aéronautes dont les noms font autorité et qui ont fait leurs preuves.

Le comité des fêtes du commerce et de l'industrie parisiens a décidé d'offrir un banquet à l'état-major de la marine russe dans un des palais du Champ-de-Mars.

Ce banquet sera suivi d'un concert auquel les artistes de l'Opéra et de la Comédie-Française prêteront leur concours.

A cet effet, une souscription est ouverte à la société de protection mutuelle des voyageurs de commerce, 61, boulevard de Strasbourg, à Paris.

Pour perpétuer le souvenir de ces fêtes, un objet d'art sera offert à M. le commandant de l'escadre russe et à ceux qui représenteront avec lui la nation amie.

La flotte russe à Cadix

Le ministre de Russie à Madrid vient d'aviser officiellement le gouvernement espagnol que, sur le désir exprès de l'empereur de Russie, la concentration de la flotte s'opérera dans le port de Cadix, où les vaisseaux russes séjourneront plusieurs jours. Ils se dirigeront ensuite directement sur Toulon.

A Toulon

Les sous-commissions se sont mises à l'œuvre immédiatement, car le temps presse et les jours sont comptés pour mener à bien une organisation aussi vaste et aussi compliquée.

Nous croyons savoir qu'on établira de vastes et confortables campements sur les terrains de manœuvre de la Rhode ; tout autour seront installés des restaurants parfaitement tenus et aménagés. D'autres restaurants seront créés sur les terrains vagues qui avoisinent le Grand-Théâtre. On disposera des lits dans tous les établissements communaux disponibles de la ville, car il s'agit d'assurer le bien-être des deux ou trois cent mille étrangers qui viendront à Toulon pour acclamer nos amis les marins russes.

Les étrangers pourront aussi se loger dans les villes environnantes : Hyères, la Seyne, Tumaris, Ollioules, Sanary, etc.

La Compagnie du chemin de fer P.-L.-M. organisera des trains permanents de nuit entre Toulon et Hyères. La compagnie des bateaux à vapeur de Toulon-la-Seyne organisera un service de nuit entre ces deux points ; des bateaux pouvant contenir 200 personnes partiront tous les quarts d'heure de Toulon et vice versa.

Un service d'omnibus mettra les autres endroits en communication constante avec Toulon. Comme on le voit, on ne laisse rien à l'imprévu. Le maire a même l'intention de taxer le pain et la viande.

Le jour de l'arrivée de l'escadre russe sur notre rade, des centaines de bateaux à vapeur et embarcations seront mis à la disposition des personnes qui voudront saluer les premières l'heureuse arrivée des marins russes à Toulon. Ces bateaux se rendront à quelques milles au large.

Le conseil municipal de Toulon, dans sa séance de jeudi soir, a décidé d'offrir à l'amiral Avelane, le titre de « citoyen de Toulon », et de donner à la place Notre-Dame le nom de place Cronstadt.

Le conseil a décidé en outre que les grandes fêtes dureraient trois jours.

comité exécutif de la presse française qui, à son tour, centralisera au Crédit foncier les fonds recueillis par l'ensemble des journaux.

Adresse à la Russie

Avant de clore la session du Conseil général, M. de Verninac, président, a proposé à l'assemblée l'adresse suivante :

« Messieurs,

» Avant de clore nos travaux, je dois vous rappeler que le 13 octobre prochain, l'escadre Russe doit arriver à Toulon pour rendre à la France la visite que l'escadre Française a faite, il y a un an, à Cronstadt.

» Il me semble que, plus que tout autre département français, celui qui a eu l'honneur de donner le jour à Gambetta, doit s'associer à la manifestation que la France entière prépare pour cette date.

» Je suis certain d'être votre interprète à tous en chargeant notre mandataire naturel, M. le Préfet du Lot, de prier le gouvernement de vouloir bien transmettre à l'amiral commandant la flotte russe l'expression de nos sympathies pour la nation Russe et de respect pour S. M. le Czar.

Cette adresse a été votée à l'unanimité.

Conseil Général

Séance du 14 septembre 1893

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. le Préfet donne lecture de la dépêche qu'il vient de recevoir de M. le ministre de l'agriculture touchant le projet de création d'une école pratique d'agriculture à Gourdon.

M. le président donne lecture des vœux suivants :

1^o Vœu déposé par M. Grimal.
Considérant que le train arrivant à Cahors à 1 h. 19 et venant de Capdenac ne correspond directement avec aucun train allant vers Paris ou Bordeaux.

Que les voyageurs sont obligés de séjourner à Cahors jusqu'au soir.

Le conseil général émet le vœu que la compagnie d'Orléans prenne les mesures nécessaires pour qu'une correspondance immédiate soit établie entre ces divers trains.

Signé : Grimal, Marceac, Béral, Cangardel.
Renvoyé à la commission des travaux publics.

2^o Vœu déposé par M. Vival.
Les soussignés, dans l'intérêt des habitants de la vallée du Lot, toute entière, émettent le vœu que le train de voyageurs qui met en relation Cahors et Figeac, ne parte de cette dernière localité qu'à cinq heures du soir, au lieu de partir à 3 h. 35, ce qui force les voyageurs à stationner près de deux heures à Capdenac.

Signé : Vival, Béral, Pauliac, Longpuech, Lapparra, Bénéchie.
Renvoyé à la commission des travaux publics.

Au nom de la commission des finances, M. Many lit le rapport touchant le sous-chapitre VIII (assistance et hygiène publique.)

Votre commission, dit-il, vient d'adopter le crédit porté à l'article 1^{er} du sous-chapitre 8 s'élevant à 1100 fr. Adopté.

La commission regrette, en présence de la pénurie du budget, de ne pouvoir donner satisfaction aux demandes de bourse présentées en faveur des jeunes sourds-muets ci-après :

Signals, de Puy-l'Évêque ; Lagrange, de Caillac ; Guglielmon, de Cressensac ; Lamanilève, de Ste-Colombe ; Asfaux, de Comiac ; mais elle ne fait qu'ajourner ces demandes qui pourront être utilement représentées l'année prochaine. Adopté.

La commission propose d'ouvrir sous l'article 2 bis, un crédit de 150 fr. en faveur du sieur Tronche, de Cavagnac, pour l'aider à payer la dépense d'entretien de sa fille à l'asile de la Davèze (Cantal).

Elle propose d'adopter, tel qu'il a été présenté, le crédit porté à l'article 3 (entretien des jeunes aveugles) et d'ajourner faute de ressources, la demande de bourse présentée en faveur du jeune Batut, de Fons, à l'institution des bégues, la demande de subvention formée par le jeune aveugle Cantaloupe, de Lissac, ainsi que la demande de bourse présentée en faveur du jeune aveugle Demaux, de Soturac. Adopté.

La commission propose d'adopter l'article 4 (secours de route et frais de transport pour les voyageurs indigents, 4,000 fr.) Adopté.

La commission propose d'adopter l'article 5 (secours d'extrême urgence) s'élevant à 1500 fr. Adopté.

Elle propose de réduire à 2,900 fr. le crédit de 3,000 fr. porté à l'art. 6 sous la rubrique (indemnité pour la propagation et la conservation de la vaccine). Adopté.

La commission propose d'adopter, tels qu'ils ont été présentés par M. le préfet les articles : 7, 5000 fr. ; 8, 2000 fr. ; 9, 300 fr. ; 10, 3000 fr. ; 11, 22 fr. ; 12, 500 fr. ; 13, 100 fr. ; 14, 50 fr. Adopté.

La commission propose d'adopter les autres articles de ce chapitre 8 :

Art. 16, 600 fr. ; 17, 150 fr. ; 18, 100 fr. ;

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

LES FÊTES FRANCO-RUSSES

Le Comité exécutif de la presse française chargée d'organiser les fêtes populaires à Paris en l'honneur des marins russes, a décidé, dans sa réunion du 13, d'ouvrir simultanément, dans les journaux de Paris et des départements, une souscription nationale dont le montant est destiné à couvrir les dépenses des fêtes en l'honneur des marins russes.

Le Journal du Lot qui a envoyé un des premiers son adhésion patriotique, recevra avec reconnaissance les souscriptions que voudront bien lui faire parvenir ses lecteurs, et en adressera le montant au trésorier du

19, 300 fr.; 20, 500 fr.; 21, 2000 fr.; 22, 300 fr.; 23, 500 fr. et de fixer le total du sous-chapitre 8 à la somme de 29,022 au lieu de 29,072.

Au nom de la commission des finances, M. Many propose :

1^o De donner acte à M. le préfet de la communication de l'arrêté préfectoral du 21 août 1893, nommant inspecteur de l'assistance publique M. le Dr Clary, inspecteur des enfants assistés.

2^o De décider en principe l'allocation d'une indemnité spéciale, en faveur de ce fonctionnaire pour le surcroît de travail et de responsabilité que lui occasionnera le nouveau service dont il sera chargé, et d'ajourner à la session d'août 1894 le vote de l'indemnité. Adopté.

Le même rapporteur propose de donner acte à M. le Préfet de la communication des instructions qu'il a adressées à MM. les maires du département au sujet de l'application de la loi du 15 juillet 1894 sur l'assistance médicale dans les campagnes. Acte est donné.

Le même rapporteur propose de remercier M. le Préfet de la communication faite au conseil d'une notice (tarif d'un matériel de désinfection système Geneste Herscher et C^o pour le service sanitaire du département). Adopté.

Au nom de la commission des finances, M. Many fait le rapport sur le chapitre XI (encouragements aux lettres, aux sciences et aux arts.)

La commission propose :

De rejeter le crédit porté à l'article 5, en faveur de la commission météorologique. Adopté.

D'accorder une bourse entière, soit 400 fr. à Mlle Malbec, actuellement titulaire d'une 1/2 bourse à l'école de maternité de Limoges. — Adopté.

D'ajourner, faute de ressources, toutes les demandes de bourses présentées par certaines élèves sages-femmes. — Adopté.

De rejeter, faute de ressources, les demandes par lesquelles les demoiselles Pégourie, de Catus et Ausset, de Gréalou, sollicitent une bourse entière. — Adopté.

D'ajourner l'examen des demandes présentées en faveur de jeunes élèves pour une bourse à l'école nationale d'horlogerie de Cluses. — Adopté.

Du jeune Vayssières, de Souillac, pour paiement des frais de trousseau à l'école nationale de Clunay, où il est boursier départemental. — Adopté.

Du jeune Gaubert, de Cieurae, pour une bourse au conservatoire national de musique. — Adopté.

Par suite, la commission vous prie d'arrêter le total du chapitre XI à la somme de 3,100 fr. — Adopté.

Dîner officiel

Jeudi soir, à 7 heures, a eu lieu, à la préfecture, le dîner traditionnel offert par M. le préfet aux conseillers généraux et chefs de services du département.

38 convives y assistaient. M. de Verninac a bu aux succès républicains du 20 août et du 3 septembre.

Pour les Pauvres

M. Louis Ilbert, jardinier à Cabessut, a versé au bureau de bienfaisance une somme de 50 fr., produit d'une quête faite, le 13 septembre, au bal de la corporation des jardiniers, au Théâtre.

Les dispensés de l'article 23

Le service du recrutement vient de recevoir de nouvelles instructions dont le but est de favoriser les jeunes gens qui, bénéficiant déjà de l'article 23 de la loi de 1889, sont envoyés en congé après un an de service sous les drapeaux.

Il a été décidé qu'on pourrait leur accorder l'ajournement, au gré de leurs besoins ou de leur situation, de la période d'instruction de 28 jours qu'ils sont tenus d'accomplir l'année où ils doivent passer dans la réserve.

Comme cette obligation doit recevoir cette année sa première application, il est prescrit d'accueillir les demandes d'ajournement motivées des jeunes gens susceptibles d'être nommés officiers de réserve.

On les convoquera avec les dispensés de l'année prochaine.

Quant aux intéressés qui se trouvent en voyage ou aux colonies, il y a lieu de les considérer comme en ajournement renouvelable.

Théâtre de Cahors

La saison d'hiver commencera au théâtre de Cahors le 3 octobre. M. Guyot nous promet cette année le grand opéra et l'opéra comique.

Afin de rendre plus accessible le théâtre à tous, M. Guyot offre au public des cartes d'abonnement pour douze représentations aux prix suivants :

Loges de faces et avant-scènes, 30 fr. la place, officiers, 25 fr.; fauteuils d'orchestre, 25 fr. la place, officiers, 20 fr.; loges de côté et baignoires, 30 fr. la place, officiers, 22 fr.; premières, 25 fr. la place, officiers, 18 fr.; parquets, 18 fr. la place, sous-officiers, 15 fr.

Les abonnements sont personnels et payables d'avance.

Ajoutons que les entrées de faveur seront, cette année, réduites. En agissant ainsi, nous pensons que la direction aura raison, car l'année dernière ces entrées ne s'élevaient pas à moins de soixante, ce qui est écrasant pour un petit théâtre comme celui de Cahors.

Accident

Vendredi, vers 6 heures du soir, le sieur Mousset, employé chez M. Playots, marchand de vins à Cahors, conduisait son attelage et descendait le boulevard au petit trot. La fillette de M. Larrieu, concierge du théâtre, voulant passer devant le cheval, tomba et se fit quelques contusions au front.

Mousset arrêta son attelage et, aidé d'autres personnes, porta l'enfant chez M. Alazard, qui lui prodigua tous ses soins.

Heureusement l'enfant a eu plus de peur que de mal.

Tribunal correctionnel de Cahors

Le tribunal de Cahors a tenu mercredi, une audience de vacations, au cours de laquelle il a prononcé 15 condamnations suivantes :

6 mois de prison, pour vagabondage, à Pierre Johanel, âgé de 20 ans, sans profession ni domicile.

6 mois de prison pour vagabondage et tentative de vol dans l'église des Masseries, à Marius Bordoni, originaire de Luzano (Suisse).

2 mois de la même peine, (loi Bérenger), pour vagabondage et complicité de tentative de vol, au nommé C..., Léon-Edouard, âgé de 22 ans, sans domicile fixe.

15 jours de prison (loi Bérenger), pour vol de graisse et d'un jambon au préjudice de la femme Bonhomme, à la nommée Françoise C..., épouse G..., ménagère, âgée de 33 ans.

Le tribunal condamne en outre un braconnier à 25 fr. d'amende, et prononce la confiscation d'un fusil laissé par un chasseur en fraude qui s'est débarrassé par la fuite.

Puy-l'Evêque

Les jeunes gens de Puy-l'Evêque annoncent des fêtes brillantes pour les 23, 24, 25 et 26 septembre courant. En voici un résumé :

Le 23, à 5 h. du soir, la musique fera son entrée en ville.

A la nuit, salves d'artillerie.

A 8 heures, une retraite aux flambeaux avec baldaquin richement décoré et illuminé à giorno.

A 9 h., ascension du ballon *Le Choiseul*.

Le 24, la population sera réveillée par des salves d'artillerie.

A 9 h., la musique parcourra les rues de la ville.

A 11 h., plantation de l'arbre de la Liberté.

A 2 h., cavalcade avec chars allégoriques.

A 3 h., courses vélocipédiques.

A 8 h., retraite aux flambeaux.

A 9 h., feu d'artifice.

A 10 h., bal de nuit.

Le lendemain et le surlendemain les fêtes continueront sans trêve.

Labastide-Murat

La foire de Labastide-Murat a été plus active que la dernière.

Il y avait beaucoup de Marchands pour les bœufs. Les prix étaient en hausse. Le cours des bêtes à laine était le même. Les porcelets sont à donner.

Le blé se vendait au prix de 12 à 14 fr. L'avoine 7 et 8 fr. Les pommes de terre 5 fr. La volaille était recherchée. Le gibier se vendait peu à cause des grandes chaleurs.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 9 au 16 août 1893

Mariages

Bauhel Justin, voyageur de commerce, et Cassagne Pauline.

Albas Auguste, ferblancier, et Malric Antoinette.

Décès

Delmas Jean, chargeur, 64 ans, rue Pélegri.

Daille Pierrette, V^e Delfaud, rue Pierre de Bernis 8.

Deiffenthaler Jean, chanteur ambulant, 51 ans, (Hospice.)

Cazes Joséphine, 67 ans, Bd Gambetta, 5.

Laborie Antoinette, 2 ans, près de l'usine à gaz.

Maury Félicité, 14 mois, rue Nationale.

Constans Jeanne, 80 ans, V^e Mignot, rue des Boulevards, 20.

Saint-Martin Andrée, 8 jours, rue du Séminaire 8.

Mauri le Henri, 22 ans, célibataire, à l'Hospice.

Braet Augustine, 77 ans, V^e Delbru, à Bégous.

Variétés

ÉTIQUETTE ELECTORALE

Faut-il féliciter un candidat élu et dans quelle forme ?

Si vous êtes en relation avec un député nouvellement élu ou réélu vous lui devez, comme à tout ami, des félicitations comme d'un événement heureux.

Si vous n'êtes pas en relation avec lui, vos félicitations auraient un caractère d'obséquiosité qui déplairait.

Quant à la forme que vous devez employer, cela dépend du degré d'intimité.

Les familiers, ceux qui sont en commerce suivi, font une visite ; ceux qui connaissent l'élu pour l'avoir seulement rencontré dans les maisons amies écrivent un mot ; les mêmes familiers envoient une carte avec un mot aimable, enfin, ceux qui connaissent le député sans être de son cercle de relations immédiates envoient tout simplement une carte.

Maintenant dans quelles formes le député doit-il rendre ces politesses ?

S'il est bien élevé — ce qui n'est pas toujours le cas — il devra employer la même forme et répondre par une visite à une visite, par une lettre à une lettre, une carte fermée à une carte fermée, par une simple carte à une simple carte.

C'est là de la politesse usuelle et banale, mais vous pouvez être assurés que beaucoup y manqueront ; les parlementaires français de nos jours, soit dit sans froisser personne, ne brillent pas d'habitude par la politesse raffinée ni par la distinction des manières. Il y a bien entendu des exceptions, de nombreuses exceptions, mais je parle en général.

Arrivons à un point plus délicat. Faut-il faire des compliments de condoléance à un député non réélu, ou à un candidat non élu ?

Si le candidat n'était pas député avant l'élection, n'étant rien, il ne perd rien par son échec et on ne lui fait aucun compliment pour le consoler ; — et s'il a du tact, il ne doit pas se montrer indifférent à l'égard de ceux dont il a sollicité le concours.

Il en est autrement du député non réélu. Il était autrefois un des 574 rois du pays ; par suite des jeux de la politique et du hasard, il n'est plus rien ; il y a pour lui une espèce de diminution morale, cela peut passer pour un événement malheureux et vous devez lui faire sentir que vous prenez part à sa douleur.

Mais c'est surtout ici que le tact de la femme doit se montrer ; sous prétexte de condoléance, il ne faut pas aviver des plaies mal fermées. — Il s'agit en somme ici de manifester sa sympathie car au demeurant pour le peu que rapporte la fonction de député de considération eu égard aux ennuis qu'elle donne, pour beaucoup l'échec est une délivrance — Pour les cas intimes je conseillerai, la visite personnelle, pour les autres la carte cornée doit suffire ; puis viennent les lettres, la carte avec un mot et la carte ouverte suivant le degré des relations.

Le député malheureux, comme celui à qui il est arrivé une déconvenue imméritée n'est pas tenu de rendre la visite, mais il doit répondre aux lettres et aux cartes.

Ceci est tout simplement l'application des principes de la vieille politesse française, que malheureusement on oublie ; on ne doit jamais se montrer indifférent aux joies ou aux peines de ceux avec qui nous sommes en relations.

Un succès ou un échec aux élections peut être considéré comme un événement heureux ou malheureux dans la vie, suivant l'importance qu'on y attache et il faut agir en conséquence quand on se pique d'être bien élevé.

Bureau de Bienfaisance de Cahors

ACHATS DE VÊTEMENTS, DRAPS, ÉTOFFES

La commission administrative du bureau de bienfaisance a l'honneur d'informer MM. les négociants de Cahors qui désireraient fournir les vêtements, draps, étoffes nécessaires à l'établissement pour l'hiver 1893-94 qu'ils doivent déposer les échantillons au secrétariat, avant le 1^{er} octobre prochain, dernier délai.

Le secrétariat est ouvert tous les jours non fériés, rue St-James, de 3 heures à 5 heures du soir.

VILLE DE CAHORS

SALLE DES VARIÉTÉS

Les 22 et 23 septembre l'Exposition d'Ethnographie coloniale de Paris enverra dans notre ville

50 DAHOMÉENS

Amazones, chefs guerriers, féticheurs, Ahivi, vainqueur des coltineurs ; sous la conduite du roi Jonai, d'Agoué, du prince Coffi, du prince Lanani Kosoko, fils du roi de Lagos et de deux Larris ministres de Toffa, roi du Dahomey.

Après l'immense succès obtenu à Paris par cette exposition, le comité a décidé de faire visiter la France à ces solides guerriers, qui, hier nos ennemis, sont aujourd'hui des amis sur lesquels on peut compter.

Plusieurs de ces braves qui ont fait colonne avec le général Dodds sont couverts de blessures reçues dans les rangs des Français.

Le solide Djaka a 12 blessures, Cocou, Alivigan, Agonassi en ont plusieurs.

Les amazones ne sont pas moins intéressantes avec leur allure farouche et guerrière. Sakéné, Awidjé, Djedjé portent aussi plusieurs blessures desquelles elles se moquent crânement du reste.

Monsieur A. COLLIÈRE, médecin-dentiste à Toulouse, successeur de M. I. TRAZIT, sera à Cahors les 16 et 17 courant, et par la suite les 2^e et 4^e samedi de chaque mois. Il recevra rue du Parc, maison Gervais Cayla.


BULLETIN FINANCIER

Le marché est lourd, et les affaires rares. Le 3 0/0 s'inscrit à 99.13 à terme, et 99.10 au comptant. L'amortissable s'échange à 99.17 et le 4 1/2 reste à 104.68. Les Consolidés anglais nous sont arrivés à 98 en hausse de 1/4. L'Italien poursuit son mouvement de recul, il fait aujourd'hui 83.30.

Le Hongrois se maintient à 94 7/16. Le Turc se traite à 22.17.

L'Extérieure espagnole se négocie à 64 1/4.

Quant aux fonds russes, le 30/0 1891 cote 8140. L'Orient est à 68.05 et le Consolidé ne varie pas à 99.50. Grand calme sur le marché des valeurs de crédit. La Banque de France n'est pas encore cotée. Le Crédit Foncier cote 970. Le Crédit Lyonnais est à 772.50 ; l'action Suez cote à 2710.



Le meilleur régénérateur des forces que l'on puisse employer contre : l'épuisement des organes, les douleurs de l'estomac et de la tête, les mauvaises digestions, les maladies du foie, des nerfs et toutes les maladies résultant de la fatigue et des vices du sang est la Tisane Dussolin ;

le meilleur tonique, dépuratif, anti-glaireux et antibillieux connu est la Tisane Dussolin.

C'est un fortifiant et reconstituant des forces et du sang. Suivant les doses, la Tisane Dussolin produit un effet Dépuratif, Laxatif ou Purgatif, et guérit la constipation en régularisant les fonctions ; elle combat l'anémie, la chlorose, les lourdeurs et maux de tête, les rhumatismes, la goutte, les douleurs ; elle reconstitue et purifie le sang et chasse les humeurs. — Prix : 4 fr. 50 le flacon. Exiger sur chaque flacon la marque de fabrique déposée : une amazone à cheval. La Tisane Dussolin se trouve à Paris chez Derbecq, Pharmacien, 24, rue de Charonne, et dans toutes les pharmacies.

Une Notice explicative indiquant la manière de s'en servir est jointe à chaque flacon.

Dépôt à Cahors, pharmacie P. Prévot.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1er itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestlas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1re classe 163 fr. 50 — 2e classe 122 fr. 50. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10% du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1re et 2e classe réduit, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

EXCURSIONS

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1er itinéraire

1re classe 86 fr. — 2e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, via Blois ou Vendôme, ou par Angers, via Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

NOTA. — Le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire peut être effectué, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, dans les bateaux de la compagnie de la Basse-Loire.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10% du prix du Billet.

2e itinéraire

1re classe 54 fr. — 2e classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré à toutes les gares du réseau d'Orléans, des Billets aller et retour comportant les réductions prévues au tarif spécial G. V. n° 2 pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et vice versa.

Ces billets sont délivrés toute l'année, à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande soit faite au moins trois jours à l'avance.

ETUDE

de M° LACOSSE, avoué à Cahors, rue Fénélon, n° 7.

EXTRAIT

d'une demande en séparation de biens

En vertu d'une ordonnance de M. le Président du tribunal civil de Cahors et suivant exploit de Rousseau huissier à Cahors, en date du quatorze septembre mil huit cent quatre-vingt-treize, le tout enregistré, la dame Léontine Boulzaguët, épouse Linas Bernard-Germain, boucher, domiciliés ensemble à Cahors, a formé contre son dit mari une demande en séparation de biens et M° Lacosse a été constitué pour avoué de la demanderesse.

Pour extrait certifié conforme. Cahors, le 15 septembre mil huit cent quatre-vingt-treize.

L'Avoué de la demanderesse, Signe : LACOSSE.



VIN FÉBRIFUGE, TONIQUE DIGESTIF, APPROUVÉ PAR L'ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS, pour les convalescents et tous ceux qui souffrent de faiblesse de l'estomac, d'anémie, d'épuisement causé par l'âge, les excès, le travail, la fièvre. EN BOUT. ET 1/2 BOUT. 19, rue Jacob, Paris et TOUTES PHIES.

AVIS TRÈS IMPORTANT

Monsieur DIDES, aîné, coiffeur, 121, boulevard Gambetta, Cahors, a l'honneur d'informer les personnes atteintes de PELADE et désireuses de guérir de cette maladie, qu'elles peuvent s'adresser à lui en toute confiance.

M. DIDES traitant à forfait, on n'a rien à payer qu'après un succès complet.

Traitement gratuit pour les indigents

INNOCUITÉ PARFAITE

BARRIQUES

Le sieur CAMBORNAC, restant à Mortayrol, par Cabrerets (Lot), a l'honneur d'informer les propriétaires qu'il est fabricant de BARRIQUES de 220 litres, soit en chêne, soit en châtaignier, garanties irréprochables. Pour le prix, on n'a qu'à s'adresser à lui. Il ne sera pas exigeant.

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte Brevet S. G. D. G.

Enclume de Famille Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le Protecteur de la Chaussure, système BLAKEY. Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée.

Essayer le Protecteur, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. Lessiveuses Soleil.

Écharpes pour maires et adjoints

EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 46, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

SERVICE D'ÉTÉ (1er Juillet 1893)

De Paris à Toulouse

Table of train schedules from Paris to Toulouse, listing departure and arrival times for various stations like Brive, Souillac, Cahors, and Toulouse.

De Toulouse à Paris

Table of train schedules from Toulouse to Paris, listing departure and arrival times for various stations like Cahors, Brive, and Paris.

De CAHORS à LIBOS

Table of train schedules from Cahors to Libos, listing departure and arrival times for various stations.

De LIBOS à CAHORS

Table of train schedules from Libos to Cahors, listing departure and arrival times for various stations.

De CAHORS à CAPDENAC

Table of train schedules from Cahors to Capdenac, listing departure and arrival times for various stations.

De CAPDENAC à CAHORS

Table of train schedules from Capdenac to Cahors, listing departure and arrival times for various stations.



PLUS DE CHEVAUX COURONNÉS !!! GÉRISON prompte et sans traces des chutes, écorchures, courbures, plâtres, cravasses, cassures, gerçures, maladies de la peau, etc. de tous les chevaux. Réparation exacte du poil par le vrai Réparateur TRICARD. Se trouve dans toutes les bonnes pharmacies. — Échantillon de 1 fr. 50 et 2 fr. 50 avec l'indication. Se défier des contrefaçons. — Exister le vrai Réparateur TRICARD, dit aussi Réparateur J. B. A. T. connu depuis plus de 20 ans, toujours flacons carrés plats, étiquettes jaunes.

VIN de VIAL

TONIQUE ANALEPTIQUE RECONSTITUANT Au QUINA SUG DE VIANDE PHOSPHATE DE CHAUX

Le Tonique le plus énergique que doivent employer les Convalescents, les Vieillards, les Femmes et les Enfants débiles et toutes les Personnes délicates.

Le VIN de VIAL est l'heureuse association des médicaments les plus actifs pour combattre l'Anémie, la Chlorose, la Phthisie, les Gastrites, les Constipations, la Diarrhée atonique, l'Age critique, l'Étiollement, les longues Convalescences. En un mot, tous ces états de langueur, d'amaigrissement, d'épuisement nerveux auxquels les tempéraments sont de nos jours trop fatalement prédisposés.

LYON — Pharmacie J. VIAL, rue de Bourbon, 14 — LYON

Dépôt dans les principales pharmacies.

A Vendre

EN BLOC OU EN PARCELLES

Une vaste Maison, située au centre de la ville, avec cour et jardin. — Grandes facilités de paiement. S'adresser au bureau du Journal.

A CEDER

Un Fonds de commerce très important et bien situé. Matériel presque neuf Bail à la volonté du preneur. Affaire excellente à traiter. S'adresser au bureau du Journal.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

DISTILLERIE CENTRALE DU QUERCY

Ancienne Maison EDOUX

FONDÉE EN 1829

3, Rue des Augustins, CAHORS

RIVIÈRE Elie, Successeur

Peinture Vitrerie Faux bois Marbre ENTREPRENEUR DE PEINTURE Papiers peints en tous genres Encadrement

Bonne exécution. — Solidité. — Prix modérés.